

## Courrier à l'attention des professeur-e-s des écoles stagiaires affecté-e-s dans l'académie de Grenoble

Madame, Monsieur,

Vous êtes lauréat(e) du CRPE 2020 dans l'académie de Grenoble. A partir de la rentrée scolaire, vous effectuerez un mi-temps dans une école et vous poursuivrez votre formation à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'académie de Grenoble sur votre autre mi-temps. Nous vous adressons toutes nos félicitations et nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement en formation.

**Votre inscription à l'INSPE est obligatoire.** Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations relatives aux procédures à respecter avec leurs calendriers.

La procédure se fait en 2 étapes :

- Vous devez d'abord **candidater** pour que nous puissions vous ouvrir une autorisation d'inscription (cf. page suivante).
- Vous devrez ensuite vous **inscrire**, soit à l'Université Grenoble Alpes entre le **26/08 et le 30/09/2020**, soit à l'Université Savoie Mont Blanc entre le **26/08 et le 16/10/2020**, selon votre département d'affectation. Les informations nécessaires à votre inscription en ligne vous seront envoyées une fois votre candidature validée par l'université.

**Vous devrez obligatoirement suivre votre formation dans l'antenne correspondant à votre département d'affectation**, exception faite pour certains fonctionnaires stagiaires affectés en Haute-Savoie qui recevront une information spécifique. Conformément à la politique rectorale, aucune dérogation ne peut être accordée concernant l'antenne de formation.

- Si vous êtes affecté(e) **en Ardèche ou en Drôme**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'UGA Valence**.
- Si vous êtes affecté(e) **en Isère**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'UGA Grenoble**.
- Si vous êtes affecté(e) **en Savoie**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'USMB Chambéry**.
- Si vous êtes affecté(e) en **Haute-Savoie**, vous devrez candidater sur e-candidat de **l'USMB Bonneville ou Chambéry** en fonction de votre circonscription d'affectation. Des précisions vous seront données au moment des affectations courant juillet.

Une fois votre candidature validée par les services administratifs, vous recevrez les instructions pour vous inscrire en ligne.

Dans tous les cas, pensez à consulter régulièrement le site internet de l'INSPE (<https://inspe.univ-grenoble-alpes.fr/>) pour retrouver toutes les informations utiles pour votre candidature et votre inscription.

Vous trouverez ci-après la procédure de candidature à suivre en fonction de votre site d'affectation et des diplômes dont vous êtes titulaire.

## **Vous êtes affecté(e) en Ardèche, en Drôme ou en Isère**

### **Cas N° 1 : Vous avez validé la première année de Master MEEF ou d'un autre Master et c'est votre diplôme le plus élevé**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat de l'UGA **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation MEEF Premier Degré (PE), puis Master Métiers de l'enseignement, puis **Grenoble – M2A MEEF Premier Degré (Alternant)** ou **Valence – M2A MEEF Premier Degré (Alternant)**, en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

### **Cas N° 2 : Vous avez validé quelques UE du Master 2 MEEF**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation MEEF Premier Degré (PE), puis Master Métiers de l'enseignement, puis Grenoble – M2A MEEF Premier Degré (Alternant) ou Valence – M2A MEEF Premier Degré (Alternant), en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

### **Cas N° 3 : Vous êtes titulaire d'un M2 MEEF ou d'un autre M2, ou d'un titre équivalent ou supérieur**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation MEEF Premier Degré (PE), puis DU Formation Adaptée Enseignement, puis Grenoble – DU MEEF Premier Degré ou Valence – DU MEEF Premier Degré, en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

### **Cas N° 4 : Vous êtes dispensé(e) de titre**

Vous devrez vous connecter sur l'application e-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020**, puis sélectionner la formation MEEF Premier Degré (PE), puis DU Formation Adaptée Enseignement, puis Grenoble – DU MEEF Premier Degré ou Valence – DU MEEF Premier Degré, en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat UGA : <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/ecandidat/#!/accueilView>

*Dans tous les cas, si vous n'êtes pas en mesure de faire acte de candidature avant le 24 juillet, vous pourrez vous connecter **entre le 25/08 et le 03/09/2020** sur Ecandidat UGA. Afin d'assurer votre inscription sur les bans de paie du rectorat dès le mois de septembre, nous vous recommandons toutefois de candidater avant le 24 juillet.*

## **Vous êtes affecté(e) en Savoie ou en Haute-Savoie**

### **Cas N° 1 : Vous avez validé une première année de Master MEEF ou d'un autre Master et c'est votre diplôme le plus élevé**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - M2A MEEF Premier degré (alternant) ou BONNEVILLE - M2A MEEF Premier degré (alternant) en fonction de votre lieu d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

### **Cas N° 2 : Vous avez validé partiellement un Master 2 MEEF (quelques UE)**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - M2A MEEF Premier degré (alternant) ou BONNEVILLE - M2A MEEF Premier degré (alternant) en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

### **Cas N° 3 : Vous êtes titulaire d'un M2 MEEF ou d'un autre M2, ou d'un titre équivalent ou supérieur**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - DU MEEF Premier degré ou BONNEVILLE - DU MEEF Premier degré en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

### **Cas N° 4 : Vous êtes dispensé(e) de titre**

Vous devrez vous connecter sur l'application E-candidat **entre le 06/07/2020 et le 24/07/2020** en sélectionnant la formation CHAMBÉRY - DU MEEF Premier degré ou BONNEVILLE - DU MEEF Premier degré en fonction de votre département d'affectation.

Lien vers e-candidat USMB : <https://ecandidat-usmb.grenet.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

*Dans tous les cas, si vous n'êtes pas en mesure de faire acte de candidature avant le 24 juillet, vous pourrez vous connecter **entre le 25/08 et le 03/09/2020** sur e-candidat USMB. Afin d'assurer votre inscription sur les bans de paie du rectorat dès le mois de septembre, nous vous recommandons toutefois de candidater avant le 24 juillet.*